

PV / Séance du Conseil Municipal du 07 Février 2017

PRESENTS : M.CANLER- Mme LAGARDE - M.REDON -Mme FAURE - Mme DOCHE- Mr ROUCHAUD
Mr CHAMINADE André-Mme GREGOIRE -M.COULANGES- Mme PLU-Mr DOOM-Mme EYMARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEBORD ayant donné pouvoir à M.DOOM ; M.CHIPEAUX ;
M.CHAMINADE Y.

Convocation du conseil municipal : 1^{er} Février 2017

Adoption du PV de la dernière séance : aucune observation

BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENT – Vote des RAR 2016

Le Maire indique que les restes à réaliser doivent être adoptés par le Conseil Municipal ; il rappelle que les montants des restes à réaliser sont des dépenses engagées non mandatées ou des recettes non émises au 31 décembre 2016.

Ces restes seront repris sur l'année 2017 lors du vote du budget.

Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 56.861,58

Aucune recette n'est à reporter sur l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider les états des restes à réaliser joints à la présente délibération
- dit que ces écritures seront reprises lors du montage du budget principal 2017.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT.

Il précise qu'il est possible de prendre une délibération autorisant l'ordonnateur à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses prévues au budget 2016, hors remboursement de la dette, à savoir : $205.745 \times 25\% = 45.800$
Ces crédits seront repris au Budget Primitif 2017.

Il propose que le Conseil Municipal autorise la possibilité de régler les dépenses ci-après dans l'attente du vote du budget primitif 2017 :

- article 21578 pour un montant de 1500 euros (règlement à Eurl FEYDI Motoculture pour achat tronçonneuse et tondeuse) et à l'ECHO TECHNIQUE DIRECT URBAIN (panneau de signalisation)

- article 2184 pour un montant de 1000 euros pour règlement à l'ECHO TECHNIQUE DIRECT URBAIN (achat de bancs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la possibilité de régler des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2017 dans la limite des crédits précités ci-dessus

DESIGNATION DES MEMBRES de la COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

- Il est rappelé à l'assemblée que, suite à la mise en place de la nouvelle communauté de communes : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MARCHES DU PERIG'OR LIMOUSIN , il y a lieu de désigner de nouveaux délégués à la CLECT.
 - Il est proposé au Conseil Municipal d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant.
 - Sont candidats : au poste de titulaire : Mr CANLER Paul ; au poste de suppléant : Mr CHIPEAUX Raphael
- Mr CANLER est élu au poste de titulaire et Mr CHIPEAUX est élu au poste de suppléant

**DELIBERATION PORTANT sur RESILIATION de la « CONVENTION VEILLE »
Avec la SAFER GARONNE.**

Il est rappelé qu'une convention de concours technique avait été conclue entre la commune et la SAFER GARONNE PERIGORD en date du 13/12/2012.

Il nous est proposé un avenant pour poursuivre ce service car depuis le 1^{er} Janvier 2016 les conventions passées entre SOGAP et collectivités ont été dénoncées .L' avenant soumis ce jour prévoit notamment une nouvelle tarification et un champ élargi des informations mises à disposition. *Après avoir pris connaissance de ce qui précède, le Conseil Municipal décide* unanimement de mettre un terme à la convention signée en 2012 vu son inutilité pour notre collectivité.

RECONDUCTION CDD de M. AMBLARD YANNICK

Le Maire indique à l'assemblée que le contrat de Monsieur AMBLARD Yannick - (recruté en CDD depuis 2011 au prorata de 17,29/35^{ème})- arrive à terme le 28 Février 2017 ;

Considérant que cet agent donne entière satisfaction,

Considérant que la collectivité a besoin de cet agent, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur un renouvellement du contrat pour la durée de 6 mois en CDD puis de convertir ledit contrat en CDI avant le 31 octobre 2017 concomitamment avec la commune de CORGNAC SUR L'ISLE (2^{ème} collectivité employeur de cet agent).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

décide de valider la proposition ci-dessus ; de maintenir la durée de travail hebdomadaire à 17h29 de fixer son salaire : IM 316/ IB 330 ; de maintenir son régime indemnitaire (IAT)

d' autorise le Maire ou son adjoint à signer les contrats consécutifs à intervenir avec l'agent

SMCTOM DU SECTEUR DE THIVIERS – DESIGNATION DES DELEGUES

Le Président du SMCTOM étant décédé, le conseil syndical va être appelé à élire au plus tôt un nouveau président. A cet effet il est nécessaire de confirmer les délégués de la commune ou d'en désigner d'autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

désigne :

- délégués titulaires : LAGARDE Bernadette - DOOM Matthieu
- délégués suppléants : DOCHE Angèle – REDON Robert

SUBVENTION CANOPEE – PREMIER VERSEMENT 2017

En vertu de l'engagement pris par la commune envers l'association CANOPEE pour la gestion et le développement du pôle culturel , il est demandé à l'assemblée de bien vouloir verser le montant de 5000 euros à ladite association au titre d'une avance sur la subvention 2017.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater le montant de 5000 euros à l'association CANOPEE (article 6574)

**CONVENTION DE LOCATION DU SNACK BAR DU PLAN D'EAU - MONTANT DU LOYER DE MAI 2017
- MODIFICATION A LA DELIBERATION DU 24 AOUT 2016**

Madame LAGARDE rappelle les termes de la délibération du 24 Août 2016 et indique que le loyer demandé pour le mois de Mai 2017 sera de 200 euros et non 350 euros.

Les autres éléments de la convention pour la gestion du snack demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- prend acte de ce qui précède et valide le montant du loyer du mois de Mai 2017 pour le montant de 200 euros
- rappelle que chaque mois, une somme de 100 euros sera versée en même temps que le loyer, qui viendra en déduction de la consommation effective EDF.

DEMANDE DETR 2017 pour EXTENSION DU BATIMENT DU SNACK BAR + REHABILITATION DU BLOC SANITAIRE ET CREATION D'UN ESPACE DE RANGEMENT DU MATERIEL ET MOBILIER.

Le Maire fait part à l'assemblée de l'estimation relative à cette opération. Celle-ci s'élève à un montant HT de 97.440 euros non compris les honoraires.

Il propose de solliciter une aide auprès de l'Etat, du Département, la Région et l'Europe suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

-	DEPENSES TOTALES : HT : 97.440 euros (honoraires non compris)	
-	RECETTES :	
	DETR (20%) :	19.500,00
	CONTRATS D'OBJECTIFS (20%)	19.500,00
	REGION (25%) :	24.360,00
	Fonds propres de la commune	
	pour le solde (35%) :	34.080,00
	et TVA 20%	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement ci-dessus concernant l'opération « Extension du bâtiment du snack bar+ réhabilitation du bloc sanitaire et création d'un espace de rangement du matériel et mobilier »
- Sollicite les aides financières comme indiqué ci-dessus
- Fixe l'échéancier des travaux ainsi : début travaux : mars 2017 - Fin : Mai 2017

DEMANDE DETR POUR REFECTION DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DES RUES DU CENTRE BOURG (NOUVEAU REVETEMENT, CANALISATION DES EAUX PLUVIALES ET MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITE

Le Maire fait part à l'assemblée de l'estimation relative à cette opération. Celle-ci s'élève à un montant HT de 92.247 euros.

Il propose de solliciter une aide auprès de l'Etat, du Département et de la Région suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES TOTALES : HT : 92.247 euros	
	RECETTES :	
	DETR (30%) :	27.734,00
	CONTRATS D'OBJECTIFS (25%)	23.061,00
	REGION (20%)	18.450,00
	Fonds propres de la commune	
	pour le solde (25%)+ préfinancement TVA 20% :	28.247,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement ci-dessus concernant l'opération « Réfection de la place de la mairie et des rues du centre bourg (nouveau revêtement, canalisation des eaux pluviales et mise aux normes de l'accessibilité »
- Sollicite les aides financières comme indiqué ci-dessus
- Fixe l'échéancier des travaux comme suit : début des travaux : septembre 2017 - Fin : octobre 2017

SUBVENTION POUR CLASSE DE DECOUVERTE A SEIGNOSSE

Il est présenté le projet prévisionnel établi par les enseignantes du RPI NANTHEUIL/NANTHIAT pour la classe de découverte à SEIGNOSSE du 3 au 5 Avril 2017.

Pour un effectif de 64 enfants le montant des dépenses comprenant transport – hébergement s'élève à 9927,00 euros soit 155,20 euros par enfant; les repas /pique-nique sont pris en charge par les écoles ou parents.

Considérant que la coopérative de NANTHEUIL peut participer à hauteur de 400 euros, il est demandé que :

- o les amicales prennent en charge les transports soit 2852,00.
- o une aide des communes pour 2560 euros soit 40 euros par enfant.
- o

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** d'allouer 40 euros par enfant soit pour Nantheuil une somme de $45 \times 40 = 1800,00$

VOIRIE COMMUNAUTAIRE : RESTITUTION DE VOIES COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNE AU 1^{er} JANVIER 2017

Le Maire porte à la connaissance du Conseil le tableau des voies d'intérêt communautaire concernant la commune soit une longueur de 30.465 ml.

En raison du coût de la voirie au niveau de la CCPT et de l'extension au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Pays de JUMILHAC LE GRAND aux communes de la Communauté de Communes du Pays Thibérien à l'exception de SORGES et LIGUEUX une réflexion a été engagée pour redéfinir les VIC, chaque commune étant appelée à faire connaître les voies qui sont à déclasser des VIC.

Pour NANTHEUIL, il est proposé que la CCPT ne conserve que 24.630 ml de voies d'intérêt communautaire, la commune reprendrait donc 5835 ml de voies.

Au niveau de l'attribution de compensation il sera reversé à la commune 1 € du ml pour les voies reprises ; les voies laissées en voirie d'intérêt communautaire passeront de 1 € à 1 € 60 le ml.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tableau des voies d'intérêt communautaire de la commune de NANTHEUIL à compter du 1^{er} janvier 2017 de la façon suivante :

APPELLATION VOIRIE	DESIGNATION VOIRIE	METRES LINEAIRES
VIC N°1	de RD 707 à l'entrée du bourg	630
VIC N°1	du bourg au Pont de Madame	3000
VIC205	de VC 202 à RD 81	820
VIC6	Le Tuquet à Fard	1100
VIC 6	de Fard à Les Gobilles	3400
VIC4	de limite THIVIERS à RD 78	1670
VIC4	de RD 78 à limite THIVIERS	420
VIC N° 203	RD 707 au bourg par La Rebière	1000
VIC N° 204	NANTHEUIL à VC 202	600
VIC N°201	de la RD 707 à VC 1 par Pialard	1940
VC 202	Courtigeauds à RD 81	2250
VIC 205	de Fard à RD 81	2100
VIC N°206	VC 4 à VC 205 (Laudemarie)	900
VIC N° 207	Saint-Avit à RD 707	100
VIC N°208	La Brugère	1200
VIC N°5	VC 205 aux Castilloux par Puytraud (limite NANTHIAT)	2530
VIC N°11	de RD 81 à limite de THIVIERS	250
CR	Chemin de l'Observatoire	720
	TOTAL des VIC	24 .630

↳ André CHAMINADE demande la révision des banquettes de la VIC 205 de fard à la RD 81

↳ Carinne EYMARD signale un « flash » au niveau de la route des Renaudies

↳ Bernadette LAGARDE signale que des travaux de signalisation sont en prévision pour le virage montant aux Courtigeauds

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MARCHES DU PERIG'OR LIMOUSIN Commissions Communautaires – Désignation de représentants communaux

L'assemblée est informée que consécutivement à l'installation du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MARCHES DU PERIGORD LIMOUSIN en date du 26 Janvier 2017, il est opportun de désigner les membres souhaitant siéger au sein des commissions formées.

Ci-après tableau récapitulatif y afférent.

ADMINISTRATION GENERALE/FINANCES :

M.CHIPEAUX Raphaël – la Brugère -24800 NANTHEUIL
M.CANLER Paul – Montamady -24800 CORGNAC SUR L'ISLE

ENFANCE /JEUNESSE :

Mme DEBORD Delphine –Les Pradelles-24800 NANTHEUIL
Mme LAGARDE Bernadette – Le Tuquet -24800 NANTHEUIL

AMENAGEMENT ESPACE /URBANISME :

Mr CANLER Paul – Montamady -24800 CORGNAC SUR L'ISLE

ENVIRONNEMENT

Mr CHAMINADE André - la Jalasie -24800 NANTHEUIL

ECONOMIE

Mme EYMARD Carinne – Les Renaudies -24800 NANTHEUIL

TOURISME

M.CHIPEAUX Raphaël – la Brugère -24800 NANTHEUIL
ROUCHAUD Jean –Les Lézardies -24800 NANTHEUIL

SOCIAL :

Mme DOCHE Angèle – Les Bouilloux -24800 NANTHEUIL

VOIRIE / BATIMENTS :

Mme LAGARDE Bernadette – Le Tuquet -24800 NANTHEUIL
REDON Robert – Le Petit Clos -24800 NANTHEUIL

COMMUNICATION /CULTURE :

M.ROUCHAUD Jean –Les Lézardies -24800 NANTHEUIL

AGRICULTURE/ DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme EYMARD Carinne – Les Renaudies -24800 NANTHEUIL
Mr DOOM Matthieu – le bourg – 24800 NANTHEUIL

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Carinne EYMARD** fait part d'une requête de Mr HABONNEAU Jean Luc concernant le nettoyage d'un chemin rural au lieu-dit Les Jassonnies .

Mme LAGARDE précise qu'une commission s'est rendue sur site et a donné les conclusions à Mr HABONNEAU (désormais confirmées par un courrier).

⇒ **Philippe COULANGES** s'interroge sur la qualité de l'eau distribuée par le SIAEP de NANTHIAT ; celle-ci présente de nombreux résidus ...

Il est répondu qu'une nouvelle station est en cours de construction

Le conseil espère que cet investissement améliorera la qualité de filtration

**elections
2017**



RAPPEL :

Elections présidentielles : 23 Avril et 7 Mai 2017 (8h à 18h)

Elections législatives : 11 et 18 Juin 2017 (8h à 18h)